

**Ministerio de Educación, Cultura,  
Ciencia y Tecnología (MECCyT)**

**Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)**  
Direction générale de la mondialisation, de la culture, de  
l'enseignement (DGM) et Ambassade de France en Argentine  
**Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche  
et de l'Innovation (MESRI)**  
Délégation aux affaires européennes et internationales  
(DAEI)  
**Conférence des Directeurs des Écoles Françaises  
d'Ingénieurs (CDEFI)**

COOPÉRATION FRANCO-ARGENTINE DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION DES INGÉNIEURS

**PROGRAMME ARFITEC**

*ARgentine France Ingénieurs TEChnologie*



**6ème APPEL À PROJETS**

**2019-2021**

## Sommaire

1.	PRÉSENTATION.....	3
2.	OBJECTIFS.....	3
3.	CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME / ANTÉCÉDENTS.....	3
4.	ÉLIGIBILITÉ DES INSTITUTIONS.....	4
5.	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS.....	5
5.1.	Mobilité des élèves-ingénieurs.....	6
5.2.	Mobilité des enseignants-chercheurs:.....	7
5.3.	Fonctions de coordination:.....	7
6.	FINANCEMENT.....	8
6.1.	Pour la PARTIE ARGENTINE:.....	8
6.1.1.	Mobilité des élèves-ingénieurs:.....	8
6.1.2.	Transfert et responsabilité d'utilisation des fonds.....	9
6.2.	Pour la PARTIE FRANCAISE:.....	10
6.2.1.	Mobilité des élèves-ingénieurs :.....	10
6.2.2.	Mobilité des enseignants-chercheurs :.....	10
7.	PRÉSENTATION DES PROJETS.....	10
8.	ÉVALUATION ET SÉLECTION.....	12
9.	CALENDRIER.....	14
10.	CONTACTS.....	14
11.	ANNEXES.....	14

## **1. PRÉSENTATION**

Le programme ARFITEC est basé sur des projets de partenariats entre établissements d'enseignement supérieur argentins et français formant des ingénieurs.

Il est placé sous le contrôle d'un Comité mixte de pilotage franco-argentin dans lequel sont représentées les autorités de chacun des deux pays : pour la Partie argentine, le ministère de l'Éducation, de la Culture, de la Science et de la Technologie (MECCyT) et pour la Partie française, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) avec l'appui de l'Ambassade de France en Argentine et de la Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI).

## **2. OBJECTIFS**

Le programme ARFITEC a pour vocation de créer et de consolider des partenariats durables entre les établissements d'enseignement supérieur argentins et français responsables de la formation des ingénieurs des deux pays.

Il a également pour objectifs spécifiques :

- d'impulser la constitution de réseaux d'universités et d'écoles d'ingénieurs qui garantissent la pérennité des actions, la reconnaissance académique et la confiance des deux Parties ;
- de promouvoir la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs pour favoriser la reconnaissance réciproque des périodes d'études, voire des diplômes, facilitant l'ouverture professionnelle des diplômés ;
- de faciliter les conditions de mise en œuvre de programmes académiques de bidiplômation (délivrance de doubles diplômes) ;
- de promouvoir la recherche et le développement dans le cadre de réseaux interuniversitaires et en favorisant le transfert de technologie et l'innovation ;
- de promouvoir l'enseignement des langues française et espagnole.

## **3. CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME / ANTÉCÉDENTS**

Le programme ARFITEC a permis de créer et consolider des liens de coopération durables entre les établissements d'enseignement supérieur français et argentins chargés de la formation des ingénieurs dans les deux pays.

Sur la période 2008-2019, cinq appels à projets ont été lancés, permettant la mise en place d'un total de 115 projets, impliquant en Argentine 24 universités nationales et 181 filières, et en France un ensemble d'écoles et de réseaux représentatifs de plus d'une centaine d'écoles d'ingénieurs.

Les résultats du programme sont importants quant à l'impulsion donnée à la constitution de réseaux d'universités et d'écoles d'ingénieurs, principalement par le biais de la promotion de la mobilité des étudiants. De telles mobilités ont progressé d'un appel à projets à l'autre, pour atteindre un total de 1335 étudiants argentins et 1 668 étudiants français.

Le résultat le plus remarquable du programme ARFITEC est la promotion de la mobilité des étudiants devenue un élément central de l'amélioration de leurs opportunités professionnelles.

L'impact du programme fut important pour permettre la reconnaissance mutuelle des diplômes entre nos deux pays ; des activités de recherche, de transfert de technologie et d'innovation ont été réalisées et doivent être approfondies.

À l'occasion de cette nouvelle étape, les efforts mis en œuvre par les partenaires dans le cadre de chaque projet tout au long de son exécution afin de contribuer à la réalisation des objectifs spécifiques du programme, parmi lesquels la mise en œuvre de procédures de bidiplômation (délivrance de doubles diplômes) et la recherche de la complémentarité des programmes entre des institutions partenaires pour le transfert de technologie, l'innovation et la recherche, seront particulièrement examinés.

Comme pour les appels à projets précédents, le 6ème appel à projets repose sur la notion de projets de coopération académique, élaborés conjointement par des établissements d'enseignement supérieur français et argentins responsables de la formation des ingénieurs dans les deux pays.

Les projets ont une durée de deux (2) ans.

Les projets en cours proposant des avancées significatives pour les deux années à venir seront particulièrement considérés.

#### **4. ÉLIGIBILITÉ DES INSTITUTIONS**

**En France**, sont éligibles les établissements français habilités à délivrer le titre d'ingénieur diplômé après évaluation et avis / accréditation de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).

**En Argentine**, sont éligibles en tant qu'établissement :

- les universités nationales qui proposent des filières de formation d'ingénieurs dont le diplôme a une validité nationale reconnue par le Ministère de l'Education, de la Culture, de la Science et de la Technologie et qui possèdent une accréditation en vigueur selon l'Article 43 de la Loi d'Education supérieure (Loi N° 24.521) ;
- les universités privées qui proposent des filières de formation d'ingénieurs dont le diplôme a une validité nationale reconnue par le Ministère de l'Education, de la Culture, de la

- Science et de la Technologie et qui possèdent une accréditation en vigueur pour une durée de six ans (6) selon l'Article 43 de la Loi d'Éducation supérieure (Loi N° 24.521).
- Chaque université pourra participer à plus d'un (1) projet ARFITEC mais chaque filière (cursus) ne pourra proposer qu'un (1) projet sauf les filières qui comptent des effectifs supérieurs à deux mille (2000) étudiants ainsi que les filières qui dispensent déjà des doubles diplômes ; dans ces deux cas elles pourront déposer un total de deux (2) projets.
  - Les projets du côté argentin devront être proposés par au moins deux (2) universités nationales. Il sera demandé à chaque université argentine de désigner un coordinateur institutionnel général pour les projets sélectionnés ; il devra être membre du bureau des relations internationales de l'institution ou son équivalent.

Dans une **université argentine** la même filière de formation ne pourra pas participer simultanément au programme ARFITEC et au programme ARFAGRI<sup>1</sup>. Plus spécifiquement, les filières de formation d'ingénieurs relatives aux disciplines agronomiques, agroalimentaires, vétérinaires et similaires des universités argentines, pourront participer à un seul projet, et devront choisir entre une présentation du projet dans le cadre du programme ARFITEC ou du programme ARFAGRI.

Les **écoles françaises d'ingénieurs** pourront présenter plusieurs projets dans le cadre des programmes ARFITEC et ARFAGRI à condition qu'ils soient substantiellement différents.

Enfin, les universités argentines ayant des projets sélectionnés dans le cadre du 5<sup>ème</sup> appel à projets ARFITEC devront avoir rempli leur obligation de présentation d'un compte-rendu financier des fonds transférés dans le cadre de la RSPU N° 3321/17, comme condition préalable à la participation à ce nouvel appel.

## 5. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

La mise en œuvre des projets s'appuiera sur la mobilité des élèves-ingénieurs sous réserve des disponibilités budgétaires.

La mobilité des enseignants-chercheurs et les missions de travail pour le développement de tâches liées à la coordination du projet sont toujours considérées comme une priorité pour garantir la continuité du projet, sans toutefois bénéficier d'un financement spécifique en Argentine.

---

<sup>1</sup> ARFAGRI: Programme de coopération entre établissements d'enseignement supérieur français et argentins dans les domaines agronomiques, agroalimentaires, vétérinaires et similaires (2<sup>ème</sup> appel à projets actuellement en vigueur).

Cette mobilité sera fondée sur le principe de la réciprocité des échanges, en tendant vers l'équilibre des flux respectifs entre les deux pays.

Par conséquent, il sera considéré comme pertinent, sans constituer un critère de sélection déterminant, que les flux de mobilité d'étudiants prévus soient équilibrés d'un pays à l'autre.

D'autres actions de coopération (mobilités, projets de recherche, stages professionnels, etc.) impliquant des instances d'articulation interinstitutionnelle et s'inscrivant dans le cadre des projets bien que **non directement financées par le programme** seront considérées comme souhaitables.

### **5.1. Mobilité des élèves-ingénieurs :**

La mobilité des étudiants sera d'une durée d'**un semestre ou de deux semestres** sauf dans le cas de formations donnant lieu à la délivrance d'un double diplôme, pour lesquelles il pourra être demandé un financement de mobilités d'une durée de **trois semestres**.

La durée totale de la formation sera régie par les réglementations en vigueur en Argentine et en France (recommandations de la Commission des Titres d'Ingénieur, CTI, notamment pour le double diplôme).

#### **Conditions requises pour la Partie argentine :**

Une fois les projets sélectionnés, chaque université participante devra ouvrir un appel à candidatures interne destiné aux étudiants.

La sélection des étudiants sera de la responsabilité exclusive des universités participantes pour chaque projet, et les conditions exposées ci-après devront être respectées en plus des critères additionnels établis par chaque université d'origine :

- Être argentin ou naturalisé argentin et résident en Argentine, régulièrement inscrit dans une filière d'ingénierie de l'une des universités argentines participant aux projets sélectionnés.
- Avoir validé au moins 60 % des matières du programme des études au moment de la candidature et suivre des cours au moment de la candidature.
- Posséder au moment de la candidature des connaissances en langue française d'un niveau égal ou supérieur au niveau B1 du Cadre commun européen de référence pour les langues.
- Avoir démontré au coordinateur académique du projet une forte motivation et volonté de s'intégrer dans l'établissement d'enseignement supérieur français et à la vie culturelle du pays.

Ne pourront candidater les étudiants qui termineraient leur formation pendant la mobilité en France, ou qui réaliseraient uniquement des stages professionnels ou toute activité autre que le suivi de programmes d'enseignements dans le cadre de la mobilité.

De même, les universités devront spécifier les dispositifs, existants ou générés *ad hoc*, afin de garantir le retour des étudiants et leur réintégration académique dans l'institution d'origine. Dans ce cadre, ceux-ci devront signer l'engagement, en annexe de cet appel à projets, de retourner en Argentine pour terminer leur formation universitaire une fois la mobilité terminée (le modèle de lettre d'engagement sera directement intégré aux instructions d'exécution des projets). Ceux qui ne se conformeraient pas à cette exigence devront procéder à la restitution de la totalité des fonds alloués par le Secrétariat aux Politiques Universitaires. De même, l'université d'origine de l'étudiant aura le pouvoir d'appliquer la sanction qu'elle considérera pertinente.

### **Conditions requises pour la Partie française :**

Pour bénéficier de la prise en charge d'une mobilité les intéressés devront réunir les critères suivants :

- Être inscrit dans le cycle ingénieur d'une école française d'ingénieur.
- Avoir validé les études correspondant à la formation permettant une intégration dans l'année la plus adaptée de l'université argentine.
- Avoir préparé le projet de mobilité et notamment posséder avant le départ une maîtrise suffisante de la langue espagnole correspondant au minimum au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues ;
- Avoir démontré au tuteur français chargé du suivi de la mobilité une forte motivation pour s'intégrer dans l'université argentine et à la vie culturelle du pays.

### **5.2. Mobilité des enseignants-chercheurs:**

La **Partie française** soutiendra la mobilité des enseignants-chercheurs français directement impliqués dans les projets, tout en laissant aux écoles françaises, dans le cadre de leur autonomie, l'organisation des missions programmées (sélection des enseignants-chercheurs, durée des missions).

### **5.3. Fonctions de coordination:**

#### **Pour la Partie française :**

Au sein d'un projet donné, chaque école partenaire désignera un coordinateur et, pour l'ensemble du même projet, un coordinateur général sera désigné par les écoles partenaires.

#### **Pour la Partie argentine :**

La mise en œuvre des projets impliquera la mise en place de trois fonctions de coordination distinctes au sein des universités partenaires, à savoir :

- Coordinateur académique local : il est le représentant académique des filières impliquées dans le projet appartenant à son université d'origine.

- Coordinateur général : il est nommé par chaque consortium d'universités et son rôle principal est d'assurer le bon fonctionnement du programme au sein du projet, notamment par une communication fluide entre les parties.
- Coordinateur institutionnel : chaque université argentine participant au programme, par le biais d'un ou plusieurs projets, désignera un seul coordinateur institutionnel qui devra obligatoirement faire partie de l'équipe du bureau des relations internationales de l'institution.

## **6. FINANCEMENT**

Seules seront financées les mobilités vers les institutions du pays partenaire participant au projet. Il ne sera pas possible d'allouer un financement pour la réalisation de mobilités dans le pays d'origine du bénéficiaire.

Les gouvernements argentin et français financeront les actions prévues dans le cadre du Programme ARFITEC en fonction de leurs disponibilités budgétaires annuelles et selon les réglementations en vigueur dans chacun des deux pays.

### **6.1. Pour la PARTIE ARGENTINE:**

Pour cet appel à projets, le ministère de l'Éducation, de la Culture, de la Science et de la Technologie (MECCYT) dispose d'un quota limité quant aux mobilités des élèves-ingénieurs, quota qui sera défini une fois le nombre de projets sélectionnés établi.

Il est établi que chaque projet présenté peut planifier un maximum de 2 mobilités semestrielles, ou équivalent, pour chaque filière participante pour chaque année d'exécution du projet.

#### **6.1.1. Mobilité des élèves-ingénieurs :**

Le Secrétariat aux Politiques universitaires du Ministère de l'Éducation, de la Culture, de la Science et de la Technologie (MECCYT) financera un montant maximal de TRENTE-DEUX MILLE CINQ CENTS PESOS ARGENTINS (32500 ARS) par mois de séjour au titre de la mobilité semestrielle, ainsi qu'une aide pour la formation linguistique en français de CINQ MILLE PESOS ARGENTINS (5000 ARS) par étudiant.

Les ressources approuvées seront mises à disposition annuellement, versées sur le compte de l'établissement bénéficiaire. Les fonds seront gérés par les coordinateurs locaux des projets qui devront rendre compte de leur utilisation ainsi que des soldes auprès de l'université de rattachement. Chaque établissement sera responsable de remettre le compte-rendu au Secrétariat aux Politiques universitaires, au terme de chaque année d'exécution du projet, conformément à la réglementation en vigueur. La mise à disposition de ressources pour la période suivante sera



conditionnée à l'approbation par le Programme d'internationalisation de l'enseignement supérieur et de Coopération internationale du Secrétariat aux Politiques universitaires d'un rapport complet.

Il est important de mentionner que le versement des fonds sera réalisé en fonction des disponibilités budgétaires. En cas de retard du Secrétariat aux Politiques universitaires dans le versement des montants alloués, l'université pourra avancer des fonds propres que le Secrétariat aux Politiques universitaires s'engage à rembourser avant la fin de l'année en cours.

L'université d'origine de l'étudiant en mobilité, qui se constitue également comme contrepartie financière, devra couvrir le montant requis pour les déplacements (billets aériens et terrestres, le cas échéant).

De même, le financement du Secrétariat aux politiques universitaires ne comprend pas les dépenses relatives à la couverture médicale obligatoire des étudiants argentins, qui devra être financée par l'université d'origine. La couverture médicale peut être souscrite directement en France [coût total approximatif : 260 € (DEUX CENT SOIXANTE EUROS)] pour une année ou la durée correspondante et devra être remboursée par l'université argentine du boursier.

Les boursiers argentins seront exemptés des frais administratifs et d'obtention du visa étudiant (obligatoire pour les étudiants avec un passeport argentin). Cependant, afin de mener à bien la procédure CEF pour l'obtention du visa, tous les boursiers ARFITEC devront contacter le bureau de Campus France Argentine avec suffisamment d'anticipation ([www.argentina.campusfrance.org](http://www.argentina.campusfrance.org)).

#### **6.1.2. Transfert et responsabilité d'utilisation des fonds :**

Il est important de souligner que l'établissement récepteur des fonds est responsable de leur gestion ainsi que de la présentation des comptes correspondants. Les coordinateurs ARFITEC sont responsables de constituer et de remettre le rapport académique du projet.

L'absence de présentation des rapports financier et académique, selon les besoins du programme pourra entraîner l'annulation de la mise à disposition des fonds alloués.

En complément du point 7.1.1, il est rappelé que l'achat des billets d'avion est encadré par la réglementation en vigueur, en particulier l'arrêté N° 1191/12 et la Décision administrative N° 244/13.

Enfin, il convient de souligner qu'étant donné les délais administratifs propres à l'exécution des fonds publics mis à disposition du Programme, il est conseillé aux établissements participants de prévoir l'avance des fonds aux étudiants qui partent au début de l'année.

## **6.2. Pour la PARTIE FRANCAISE:**

### **6.2.1. Mobilité des élèves-ingénieurs :**

Une aide forfaitaire sera apportée pour prendre en charge une partie du surcoût lié à la mobilité. Pour chaque élève-ingénieur inscrit dans un établissement français associé à un projet ARFITEC, cette aide sera d'un montant de 800 € (huit cents euros) pour les déplacements et de 500 € (cinq cents euros) par semestre d'études pour le séjour dans la limite des disponibilités budgétaires.

Le nombre d'élèves-ingénieurs recevant cette aide sera fonction de la durée des séjours de formation et des disponibilités budgétaires.

### **6.2.2. Mobilité des enseignants-chercheurs :**

Une aide forfaitaire de 1 000 € sera apportée au soutien de la mobilité des enseignants-chercheurs français, chaque année, pour chacun des projets sélectionnés. Le nombre de ces aides sera fixé en fonction des disponibilités budgétaires.

## **7. PRÉSENTATION DES PROJETS**

Les présentations seront évaluées en fonction des avancées réalisées par rapport aux objectifs formulés tout au long de la mise en œuvre du projet, en fonction de l'étape d'exécution dans laquelle se trouve chacune d'elles. Par conséquent, les progrès significatifs atteints par le projet grâce à l'association entre établissements doivent être explicités dans la candidature, relatifs à un ou plusieurs aspects, tels que :

- La reconnaissance académique mutuelle et la validation des mobilités (crédits et parcours académiques, analyse comparative du programme de formation, etc.).
- Les progrès réalisés en termes de complémentarité des programmes et d'impact sur la formation pédagogique et scientifique.
- La promotion et le développement de stratégies de recherche communes et des stages professionnels.
- La promotion et le développement de stratégies de liaison avec le secteur économique et industriel.
- La mise en place de dispositifs institutionnels d'aide à la formation linguistique des étudiants et des enseignants.
- Les progrès réalisés dans la délivrance de double diplôme.

Outre les retombées académiques obtenues, les innovations introduites par rapport au fonctionnement de l'association ou du réseau seront également valorisées, tant en termes de pédagogie que de gestion opérationnelle.

Le projet sera déposé sous une forme unique, en langue espagnole auprès de la partie argentine et en langue française auprès de la partie française.

La présentation du projet **pour les écoles françaises** sera effectuée selon le modèle fourni en Annexe I (« *Formulaire pour la présentation du projet – Partie française* »), et **pour les universités argentines** en Annexe II (« *Anexo a las Bases de la Convocatoria. Formulario Guía para la Presentación del Proyecto* »)

Chaque annexe comprend :

- **un formulaire de présentation** ;
- **le modèle d'accords institutionnels** : tous les établissements participants à chaque projet devront présenter l'accord institutionnel correspondant avec la signature en France du Chef d'établissement et en Argentine du Recteur de l'Université.

Le dossier de candidature sera complété par les **accords** souscrits entre les établissements partenaires offrant les garanties institutionnelles en matière de conduite du projet, notamment s'agissant des procédures de validation réciproque des périodes d'études des élèves-ingénieurs ainsi que les éventuelles procédures de bidiplômation (conditions de délivrance de doubles-diplômes).

Les projets, accompagnés obligatoirement de la totalité des documents énumérés ci-dessus, seront adressés, en langue espagnole en Argentine et en langue française en France,

**AU PLUS TARD LE LUNDI 13 MAI 2019**

**(12h00 heure de Buenos Aires, 17h00 heure de Paris)**

Toute la documentation soumise après la date limite sera rejetée.

#### **En Argentine :**

Chaque projet devra être saisi sur une plate-forme *ad hoc* (Gestor SIU) par le coordinateur académique général à partir du 27 mars 2019, *via* le lien <http://piesci.siu.edu.ar/arfitec2019>, conformément aux instructions qui seront fournies en temps utile.

#### **En France :**

- **Envoi de préférence** par voie électronique à : [fitec@cdefi.fr](mailto:fitec@cdefi.fr) (avec la mention « *Appel ARFITEC 2019-2021* ») avec **impérativement** une copie à : [jacques.gelas@wanadoo.fr](mailto:jacques.gelas@wanadoo.fr).
- **Très exceptionnellement** envoi par voie postale à:  
Conférence des Directeurs des Écoles françaises d'Ingénieurs, CDEFI,  
(À l'attention de Jacques Gelas, Coordonnateur français du Programme ARFITEC)  
44 rue Cambronne

75015 Paris  
FRANCE

## 8. ÉVALUATION ET SÉLECTION

La sélection des projets est effectuée en trois étapes distinctes :

1. Vérification de la *recevabilité des documents*, déterminant l'éligibilité des projets pour passer à l'étape d'évaluation.

Dans cette étape, la cohérence interne et l'ajustement des documents présentés (formulaire de présentation, avais institutionnels et accords) sont vérifiés par rapport aux conditions détaillées dans le présent appel.

2. *Évaluation nationale simultanée en Argentine et en France* selon les critères d'évaluation en vigueur dans chaque pays.

3. La *sélection finale* sera faite par le Comité mixte de pilotage

Le Comité mixte de pilotage consolidera les processus d'évaluation nationaux.

Les résultats de la sélection finale et les conditions d'approbation seront notifiés officiellement aux établissements participants.

Les réclamations relatives à la sélection des projets qui seraient faites après la décision du Comité mixte de pilotage ne seront pas prises en compte.

### 8.1. Critères d'évaluation des projets en France :

Les experts chargés de l'évaluation française sont des enseignants-chercheurs indépendants du Comité français de pilotage du programme. Ils ont une connaissance approfondie du fonctionnement des écoles françaises d'ingénieurs et du fonctionnement des programmes internationaux de mobilité et de leur évaluation, notamment concernant l'Amérique latine.

Après examen des dossiers présentés par les écoles, ils sont invités à remettre au Comité français de pilotage un rapport d'évaluation qui porte sur les éléments résumés ci-dessous :

#### 1. *Analyse du programme de formation proposé :*

##### - *Formation :*

(1) définition du programme des études ; (2) validation réciproque des études ; (3) stages et projets en entreprise ; (4) innovations pédagogiques ; (5) processus de bidualité ; (6) projets éventuels en matière de recherche (chaque item reçoit une note de 1 à 5 qui entre dans le jugement final).

##### - *Flux de mobilité :*

(1) mobilité étudiante ; (2) mobilité enseignante (la mobilité est appréciée notamment en fonction des soutiens obtenus par les écoles et venant en complément du financement attribué directement par le programme).

2. *Évaluation finale et globale du projet :*

Les experts expriment librement leurs commentaires et recommandations et concluent en attribuant une note sous la forme A (excellent), ou B (Bon), ou C (Faible) avec une modulation possible sous forme du signe (+) ou (-).

**8.2. Critères d'évaluation des projets en Argentine :**

Chaque projet se verra attribuer une note -sur une échelle de 1 à 10- basée sur une analyse d'un point de vue académique et une analyse au niveau opérationnel et de gestion. Une note finale sera obtenue avec des pondérations différentes selon l'importance de chaque analyse dans l'évaluation. Le processus d'évaluation mis en place est résumé ci-dessous :

Type d'analyse	Dimensions	Aspects évalués	Pondération
Évaluation académique	Cohérence méthodologique	Pertinence ; justification académique ; résultats attendus ; impacts espérés;	70%
	Impacts du projet / niveaux d'approfondissement de la coopération académique obtenus	-Intégration à la formation et reconnaissance des études ; accréditation de la mobilité -Mise en place de dispositifs pour la formation linguistique -Avancées relatives aux doubles diplômes -Complémentarité de la formation, impacts sur l'apprentissage pédagogique, interdisciplinarité	
Évaluation opérationnelle et de gestion	Applicabilité ; faisabilité de la mise en œuvre	-développement de la proposition en termes institutionnels, économiques, opérationnels, administratifs -contreparties et autres engagements ; difficultés envisagées	30%

Pour l'évaluation, seront prises en compte les informations fournies dans le formulaire de présentation, ayant le caractère de déclaration assermentée, mais sera également analysé tout type de documentation dont dispose le Secrétariat aux politiques universitaires et correspondant à chacun des projets depuis leur entrée en vigueur en tant que projet ARFITEC (rapports de présentation des projets précédents, rapports de gestion, rapports d'évaluation, aspects techniques du projet et documentation financière).

## 9. CALENDRIER

ACTIVITÉ	DATE
Publication de l'appel à projets ouvrant la période de candidature	Mercredi 27 mars 2019
Date limite de dépôt des dossiers de candidature	Lundi 13 mai 2019
Évaluation des projets parallèlement en Argentine et en France	Du mardi 14 mai au jeudi 13 juin 2019
Sélection finale par le Comité mixte de pilotage du programme ARFITEC	Mardi 18 juin 2019
Communication des résultats	Vendredi 21 juin
Sélection des étudiants et enseignants/chercheurs	À partir du 21 Juin 2019
Procédures administratives (visa, délivrance des fonds, etc.)	Juillet 2019
Début des échanges	Août / Septembre 2019

## 10. CONTACTS

Pour la Partie argentine	
SECRETARIAT ARFITEC Secrétariat aux politiques universitaires (SPU)	<a href="mailto:arfitec@educacion.gob.ar">arfitec@educacion.gob.ar</a>
Secrétariat de gouvernement aux sciences, à la technologie et à l'innovation productive	<a href="mailto:jbruckner@mincyt.gob.ar">jbruckner@mincyt.gob.ar</a>
Pour la Partie française	
Ambassade de France Coordonnateur français du programme	<a href="mailto:universidad.ifa@gmail.com">universidad.ifa@gmail.com</a> <a href="mailto:jacques.gelas@wanadoo.fr">jacques.gelas@wanadoo.fr</a>

## 11. ANNEXES

### - ANNEXE I:

*“Formulaire pour la présentation du projet – Partie française”*  
(Joint au présent Appel en langue française pour les écoles françaises d'ingénieurs)

### - ANNEXE II:

*“Formulario Guía para la Presentación del Proyecto”*  
(Joint à l'Appel en langue espagnole pour les universités argentines)